

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS	Département
	Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 25 septembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 15 septembre 2023

Date d'affichage 15 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 28

Votants 31

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Marc DURAN, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON et Nadia DAMART avaient respectivement donné pouvoir à : Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC et Martine LHERMENIER.

Absents excusés : Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON, Ayhan AYDAR, Nadia DAMART et Virginie DALY.

Secrétaire de séance : Aminthe RENOUF et Allan BERTU.

N° 2023-089 – REQUALIFICATION DES ECOLES PAUL FORT, MARIE CURIE ET DES ESPACES ASSOCIATIFS DU BOURG ET DE LEURS ABORDS A IFS – MODIFICATIONS DE CONTRATS AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°T-2019/021 –N°2/DEMOLITIONS-GROS ŒUVRE, N°3/COUVERTURE-ETANCHEITE, N°5/MENUISERIES EXTERIEURES, N°7/CLOISONS PLATRERIE, N°8/MENUISERIES INTERIEURES, N°9/REVETEMENTS DE SOLS DURS, N°10/FAUX-PLAFONDS, N°11/PEINTURE, ET N°15/ELECTRICITE

La présente délibération porte sur des modifications de contrats aux lots suivants du marché de requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du bourg et de leurs abords :

- **Modification de contrat n°9 au lot n°2 « démolitions / gros œuvre » :** rectifie une erreur matérielle entre le HT et le TTC suite à la modification de contrat n°8. Elle n'entraîne pas de plus-value. Le montant total après modifications de contrat est de 1 840 924,84 € HT soit 2 206 778,26 € TTC.
- **Modification de contrat n°8 au lot n°3 « Couverture-étanchéité » :** Plus-value de 541,87 € HT, soit 650,24 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 310 162,27 € HT, soit 372 194,72 € TTC, ce qui représente une augmentation de 15,42 % par rapport au montant initial du marché toutes modifications de contrats confondues. Travaux en plus-value portant sur :
 - ✓ Moins-value pour l'annulation d'un store manuel ;
 - ✓ Plus-value pour l'installation de bavette en bas de pente du préau existant ;
 - ✓ Plus-value pour la réparation de la descente d'eau pluviale du préau suite aux dégradations des enfants ;
 - ✓ Étanchéité au droit de passage de câble créé en toiture de l'école Marie Curie – phase réhabilitation.
- **Modification de contrat n°4 au lot n°5 « Menuiseries extérieures » :** plus-value de 4 182 € HT, soit 5 018,40 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 460 656 € HT, soit 552 787 € TTC, ce qui représente une diminution de 2,77 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues. Travaux en plus-value portant sur la reprise de 2 portes dans la phase 4 de la réhabilitation de l'école Marie Curie et le remplacement de vitrage dans certaines salles de cette dernière phase.

- **Modification de contrat n°10 au lot n°7 « Cloisons – plâtrerie »** : plus-value de 578,42 € HT, soit 694,10 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 399 510,31 € HT, soit 479 412,37 € TTC. Cela représente une augmentation de 22,43 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues. Travaux en plus-value portant sur l'ajout d'une imposte placo coupe-feu au-dessus de la porte de recoupement DAS ajoutée à la suite de la commission sécurité.
- **Modification de contrat n°6 au lot n°8 « Menuiseries intérieures »** : plus-value de 4 252,03 € HT, soit 5 102,44 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 439 270,68 € HT, soit 527 124,82 € TTC, ce qui représente une augmentation de 3,31 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues. Travaux en plus-value portant sur l'ajout d'une façade de gaine technique au niveau de la salle de sport de l'école Marie Curie pour des raisons de sécurité et l'ajout d'une porte de recoupement DAS à l'étage du nouveau bâtiment à la suite de la visite de la Commission sécurité.
- **Modification de contrat n°7 au lot n°9 « Revêtements de sols durs »** : moins-value de 8 001,98 € HT soit 9 602,38 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 192 112,47 € HT soit 230 534,96 € TTC, ce qui représente une augmentation de 12,83 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrat confondues. Travaux en moins-value portant sur la régularisation de la moins-value de la modification de contrat n°6 liée à une erreur de quantité.
- **Modification de contrat n°8 au lot n°10 « Faux-plafonds »** : plus-value de 2 994,27 € HT, soit 3 593,13 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 250 690,56 € HT, soit 300 828,67 € TTC, ce qui représente une diminution de 4,34 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrat confondues. Travaux en plus-value portant sur :
 - ✓ Les travaux d'adaptation des plafonds à la structure existante de l'école Marie Curie ;
 - ✓ La fourniture et pose de BA25 au niveau des salles de classes ;
 - ✓ La mise en place d'un soffite au niveau du placard du bureau de direction du périscolaire ;
 - ✓ La mise en place de jouées et soffites pour le puit de lumière dans la grande salle d'activité à Marie Curie ;
 - ✓ Divers travaux sur Paul Fort (traitement acoustique de la salle de restauration et harmonisation des plafonds) ;
 - ✓ Dépose et repose du faux plafond au 1^{er} étage pour intervention sur la nouvelle porte DAS suite à la suite de la commission sécurité.
- **Modification de contrat n°5 au lot n°11 « Peinture »** : plus-value de 2 180 € HT, soit 2 616 € TTC (devis n° D23-08.007 et D23-02-006), ce qui porte le nouveau montant du marché à 123 380,40 € HT, soit 148 056,48 € TTC, ce qui représente une diminution de 0,37 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrat confondues. Travaux en plus-value portant sur les travaux de peinture extérieure sur le auvent et les menuiseries extérieures de la phase 4 au niveau de la cour de récréation et les travaux de reprise de peinture suite à l'installation de la nouvelle porte DAS au 1^{er} étage du nouveau bâtiment de Marie Curie à la suite de la visite de la Commission sécurité.
- **Modification de contrat n°6 au lot n°15 « Électricité »** : plus-value de 4 795,14 € HT, soit 5 754,17 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 567 184,09 € HT soit 680 620,91 € TTC, ce qui représente une augmentation de 9,44 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues. Travaux en plus-value portant sur :
 - ✓ La création d'un poste vidéo dans la grande salle du périscolaire pour l'ouverture aux parents ;
 - ✓ La création d'un éclairage extérieur avec horloge astronomique sous l'auvent de la phase 4 à Marie Curie ;
 - ✓ Les travaux d'éclairage des combles techniques.

Il est nécessaire de conclure ces modifications de contrats pour réaliser les prestations supplémentaires face à des circonstances imprévues lors de la déconstruction des locaux de la dernière phase de Marie Curie.

Il convient de souligner que le montant total des travaux (incluant la location des bâtiments modulaires) passe ainsi de 6 836 531,72 € HT (montant initial) à 7 122 526,53 € HT, soit une augmentation globale de 4,18%, toutes modifications de contrats confondues.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-073 en date du 23 juillet 2020 portant attribution du marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords ;

VU la délibération n°2021-005 du 1^{er} février 2021 portant modification de contrat n°1 au lot n°18 « désamiantage » ;

VU la délibération n°2021-014 du 8 mars 2021 portant modification de contrat n°1 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », n° 7 « Cloisons – Plâtrerie », n°10 « Faux-plafonds », n°15 « Electricité » ;
VU la délibération n°2021-044 du 31 mai 2021 portant modification de contrat n°2 au lot n°7 « Cloisons-Plâtrerie », modification de contrat n°1 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°2 au lot n°10 « Faux-plafonds », modification de contrat n°1 au lot n°12 « Revêtements de sols souples » ;

VU la délibération n°2021-083 du 4 octobre 2021 portant modification de contrat n°2 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », modification de contrat n°2 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », modification de contrat n°1 au lot n°3 « Couverture-Etanchéité », modification de contrat n°3 au lot n°7 « Cloisons-Plâtrerie », modification de contrat n°1 au lot n°11 « Peinture », modification de contrat n°2 au lot n°12 « Revêtements de sols souples », modification de contrat n°1 au lot n°14 « Plomberie », modification de contrat n°2 au lot n°15 « Electricité », modification de contrat n°1 au lot n°19 « Bâtiments modulaires » ;

VU la délibération n°2021-098 du 8 novembre 2021 portant modification de contrat n°3 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre » ;

VU la délibération n°2021-107 du 13 décembre 2021 portant modification de contrat n°3 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », modification de contrat n°4 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », modification de contrat n°2 au lot n°3 « Couverture-Etanchéité », modification de contrat n°1 au lot n°4 « Enduit-Façade brique », modification de contrat n°1 au lot n°8 « Menuiseries intérieures », modification de contrat n°2 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°3 au lot n°10 « Faux-plafonds », modification de contrat n°3 au lot n°15 « Electricité » ;

VU la délibération n°2022-003 du 21 février 2022 portant modification de contrat n°4 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », modification de contrat n°5 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », modification de contrat n°2 au lot n°4 « Enduit-Façade brique », modification de contrat n°1 au lot n°6 « Métallerie-Serrurerie », modification de contrat n°4 au lot n°7 « Cloisons-Plâtrerie », modification de contrat n°2 au lot n°18 « Désamiantage » ;

VU la délibération n°2022-051 du 16 mai 2022 portant modification de contrat n°3 au lot n°3 « Couverture – Etanchéité », modification de contrat n°2 au lot n°8 « Menuiseries intérieures », modification de contrat n°3 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°1 au lot n°16 « Ascenseurs », modification de contrat n°1 au lot n°17 « Equipements de cuisine », modification de contrat n°2 au lot n°19 « Bâtiments modulaires » ;

VU la délibération n°2022-070 du 4 juillet 2022 portant modification de contrat n°5 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », modification de contrat n°6 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », modification de contrat n°4 au lot n°3 « Couverture-Etanchéité », modification de contrat n°3 au lot n°4 « Enduit-Façade brique », modification de contrat n°4 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°4 au lot n°10 « Faux-plafonds » ;

VU la délibération n°2022-086 du 26 septembre 2022 portant modification de contrat n°6 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », modification de contrat n°7 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », modification de contrat n°5 au lot n°3 « Couverture-Etanchéité », modification de contrat n°1 au lot n°5 « Menuiseries extérieures », modification de contrat n°5 au lot n°7 « Cloisons-plâtrerie », modification de contrat n°3 au lot n°8 « Menuiseries intérieures », modification de contrat n°5 au lot n°10 « Faux-plafonds », modification de contrat n°2 au lot n°11 « Peinture » et modification de contrat n°2 au lot n°14 « Plomberie » ;

VU la délibération n°2023-015 du 27 février 2023 portant modification de contrat n°6 au lot n°3 « Couverture-Etanchéité », modification de contrat n°2 au lot n°5 « Menuiseries extérieures », modification de contrat n°6 au lot n°7 « Cloisons-plâtrerie », modification de contrat n°4 au lot n°8 « Menuiseries intérieures », modification de contrat n°6 au lot n°10 « Faux-plafonds », modification de contrat n°3 au lot n°11 « Peinture », modification de contrat n°4 au lot n°15 « Electricité » et modification de contrat n°2 au lot n°17 « Equipements de cuisine » ;

VU la délibération n°2023-037 du 27 mars 2023 portant modification de contrat n°7 au lot n°7 « Cloisons-Plâtrerie » ;

VU la délibération n°2023-052 du 15 mai 2023 portant modification de contrat n°7 au lot n°1 « Voirie-réseaux divers », modification de contrat n°8 au lot n°2 « Démolitions – gros-œuvre », modification de contrat n°7 au lot n°3 « Couverture-étanchéité », modification de contrat n°3 au lot n°5 « Menuiseries extérieures », modification de contrat n°2 au lot n°6 « Métallerie-serrurerie », modification de contrat n°8 au lot n°7 « Cloisons – plâtrerie », modification de contrat n°5 au lot n°8 « Menuiseries intérieures », modification de contrat n°5 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°7 au lot n°10 « Faux-plafonds », modification de contrat n°4 au lot n°11 « Peinture », modification de contrat n°3 au lot n°12 « Revêtements de sols souples », modification n°5 au lot n°15 « Electricité » et modification n°3 au lot n°18 « Désamiantage » ;

VU la délibération n°2023-075 du 26 juin 2023 portant modification de contrat n°8 au lot n°1 « Voirie – réseaux divers », modification n°3 au lot n°6 « Métallerie-serrurerie », modification de contrat n°9 au lot n°7 « Cloisons – plâtrerie », modification de contrat n°6 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°4 au lot n°12 « Revêtements de sols souples » ;

VU l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 septembre 2023 ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 18 septembre 2023 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE avec 25 voix POUR et 6 voix CONTRE** (Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO) :

APPROUVE les modifications de contrats au marché de travaux n°T-2019/021 telles qu'énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la ABCSIS BERTIN CONSTRUCTION – 21 avenue de la Grande Plaine – 14760 BRETTEVILLE SUR ODON la modification de contrat n°9 rectifiant une erreur matérielle de la modification de contrat n°8 au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°2 « démolitions / gros œuvre ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société BESSIN ETANCHEITE – ZA Route de Saint-Lô – 14440 SAINT LOUP HORS la modification de contrat n°8 en plus-value d'un montant de 541,87 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°3 « Couverture - Etanchéité ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société CTI BAT – ZA de la Croix Carrée – 28 rue Denis Papin – 50180 AGNEAUX la modification de contrat n°4 en plus-value d'un montant de 4 182 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°5 « Menuiseries extérieures ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société ISOPLAF – 17 boulevard des Nations – 14540 BOURGUEBUS la modification de contrat n°10 en plus-value d'un montant de 578,42 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°7 « Cloisons - Plâtrerie ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la SCOP LA FRATERNELLE – Chemin Wicart – CS 12054 – 14102 LISIEUX la modification de contrat n°6 en plus-value d'un montant de 4 252,03 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°8 « Menuiseries intérieures ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société CRLC – 12 rue Colbert – ZI Mont Coco – BP 85082 – 14078 CAEN CEDEX 5 la modification de contrat n°7 en moins-value d'un montant de 8 001,98 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°9 « Revêtements des sols durs ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la SAS CAPPI – 9 chemin de Mondeville – 14460 COLOMBELLES la modification de contrat n°8 en plus-value d'un montant de 2 994,27 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°10 « Faux-plafonds ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société GILSON – 47 avenue de la Liberté – 14460 COLOMBELLES la modification de contrat n°5 en plus-value d'un montant de 2 180 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°11 « Peinture ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société LAFOSSE – 522 avenue des Dignes – 14123 FLEURY SUR ORNE la modification de contrat n°6 en plus-value d'un montant de 4 795,14 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°15 « Electricité ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 25 septembre 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDE



Rendue exécutoire le : 27/09/2023

Affichée le : 27/09/2023

Acte à classer**2023-089**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-27T14-16-22.00 (MI247770937)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230926-2023-089-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : "Requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du bourg et de leurs abords à lfs - Modifications de contrats au marché de travaux n.t-2019/021 -n.3/couverture- étanchéité, n.5/menuiseries extérieures, n.7/cloisons plâtrerie, n.8/menuiseries intérieures, n.9/revêtements de sols durs, n.10/faux-plafonds, n.11/peinture, et n.15/électricité"

Date de décision : 26/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Marché sur appel d'offres

Identifiant unique de l'acte antérieur :
:Acte : [2023-089.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[8..AVENANT 9 ABSCIS BERTIN.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[8a.AVENANT 8 BESSIN Lot 3.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[8b.AVENANT 4 lot 5 CTI BAT.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[8c.AVENANT 10 lot 7 ISOPLAF.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[8d.AVENANT 6 Lot 8 LA FRATERNELLE.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[8e.AVENANT 7 lot 9 CRLC.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

8f.AVENANT 8 CAPPI Lot 10.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif



Imprimer la PJ avec le tampon AR

8g.AVENANT 5 GILSON LOT 11.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif



Imprimer la PJ avec le tampon AR

8h.AVENANT 6 LAFOSSE lot 15.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/09/23 à 13:04

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 27/09/23 à 14:16

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 27/09/23 à 14:22